



Monsieur le Directeur de la SOCIETE GENERALE
Agence de MARSEILLE CAPELETTE

PROCURATION - DONNEE PAR LE REPRESENTANT D'UNE PERSONNE MORALE

IDENTIFICATION DU MANDANT

Dénomination commerciale : SARL PROTEART
Forme de la PM : SARL
Ayant pour n° unique d'identification : 478115744

R.C.S. :

Représentant légal :

Civilité : M.
Nom : ESKENAZI
Prénom : ROBERT
Nom patronymique : ESKENAZI
Qualité : Dirigeant

Ci-après dénommé "Le mandant",

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE

Civilité : Mme
Nom : MARZOUK
Prénom : GABRIELLE
Nom patronymique : ARKHIPOFF
Date de naissance : 06/06/1991
Lieu de naissance : COURCOURONNES 91182
Profession : secretaire medicale

Domicile

Mme GABRIELLE MARZOUK
122 BOULEVARD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE

Ci-après dénommé "Le mandataire",

Pièce d'identité (1) : _C N I
N° de pièce : 150713303738
Délivrée à : BOUCHES DU RHONE
Le : 21/07/2015
Par : PREFECTURE

(1) L'agence doit garder une copie de la pièce d'identité du mandataire

PROCURATION

Référence : 16VQ0DXN

Edité le : 24/04/2024

Exemplaire destiné à l'agence

Page 1 / 3

Société Générale S.A. au capital de 1 003 724 927,50 Euros ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S. Paris

PROCURATION

Le mandant autorise le mandataire, dont la signature est apposée ci-dessous, à faire fonctionner, sur sa seule signature, le(s) seul(s) compte(s) suivant(s) :

COMPTE COURANT : 30 003 0000000321500020011275 Transaction

Pouvoir pour compte courant

TRANSACTION :

J'autorise les opérations suivantes sur le(s) compte(s) courant(s) ci-dessus :

- Verser toutes sommes ;
- Souscrire, se faire délivrer et utiliser tous moyens de paiement susceptibles de faire fonctionner le compte et notamment :
 - des formules de chèques,
 - des cartes de paiement, de retrait ou de crédit, qu'elles soient établies à mon nom ou à celui de mon mandataire, étant rappelé que l'usage de la carte est strictement réservé à son titulaire ;
- Retirer toutes sommes ; signer tous ordres de virement d'espèces ou ordres de paiement ; signer, endosser et acquitter tous effets et chèques, y compris tous billets à l'ordre de la Société Générale ;
- Signer tous reçus, quittances ;
- Remettre à l'encaissement ou à l'escompte tous effets et chèques ; signer et acquitter tous bordereaux de remise ; céder ou nantir toute créance professionnelle dans le cadre des articles L 313-23 à L 313-35 du Code monétaire et financier ;
- Solliciter et (1) utiliser éventuellement toutes avances prêts et crédits auprès de la SOCIETE GENERALE ou des sociétés de son groupe ; conclure tout contrat de crédit bail, de location avec option d'achat, de location simple ou d'affacturage avec la SOCIETE GENERALE ou des sociétés de son groupe ;
- Demander à la SOCIETE GENERALE de se porter caution ou garant auprès de toutes personnes physiques ou morales et de toutes administrations publiques ou privées françaises ou étrangères ; constituer au profit de la SOCIETE GENERALE ou des sociétés de son groupe, toutes garanties mobilières et immobilières (2) pour sûreté de tous engagements de la société/association ;
- Traiter toutes opérations de change, au comptant, à terme ou par options ;
- Enfin, faire fonctionner le(s) compte(s) susvisé(s), user de tous les services financiers ou de banque à distance et, à cet effet,
 - souscrire tous contrats y afférents comme je pourrais le faire moi-même, lui donnant pour ce faire mes pleins et entiers pouvoirs ;
 - demander à recevoir par voie électronique et consulter pour le(s) compte(s) susvisé(s) tous types de relevés d'informations bancaires, étant précisé que la liste de ces relevés mis à disposition en ligne est susceptible d'évoluer et qu'il appartiendra alors au mandataire d'informer le mandant de ces évolutions.
 - d'arrêter ou de maintenir/rétablir la délivrance au format papier des relevés d'information précités, étant précisé qu'il appartiendra au mandataire d'en informer le mandant et SOCIETE GENERALE et qu'en cas d'arrêt de la délivrance sous format papier, le mandant pourra s'il le souhaite récupérer sous sa seule responsabilité ces relevés d'informations bancaires auprès du mandataire ; dans le cas où le mandataire viendrait à demander l'arrêt de la délivrance d'un ou plusieurs relevés d'informations bancaires par voie électronique ou la résiliation du contrat de banque à distance le mandant recevra de nouveau les relevés concernés au format papier pour les comptes indiqués ci-dessus.
- Consulter et se faire communiquer toutes pièces et tous renseignements concernant mon (mes) compte(s) susvisé(s), sans exception ni réserve (3).

(1) Rayer les mots « Solliciter et » si le mandant n'a pas convenance à l'extension de la procuration.

(2) La constitution de sûretés par une SA à directoire pour ses propres engagements doit être autorisée préalablement par le conseil de surveillance. Pour les SA à conseil d'administration, en cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, seul le Directeur Général peut être autorisé par le conseil d'administration à constituer des sûretés.

(3) Cette phrase peut être supprimée si le mandant n'a pas convenance à l'extension de sa procuration sur ce point.

PROCURATION

Référence : 16VQ0DXN

Le mandataire ne pourra procéder ni à la clôture du (des) compte(s) ni à son (leur) transfert dans une autre agence SOCIETE GENERALE.

La présente procuration, pour l'exécution de laquelle le mandataire ne pourra se substituer aucun tiers, prend effet à compter de sa signature et demeure valable jusqu'à réception, le cas échéant, par SOCIETE GENERALE, de la notification écrite de sa révocation expresse. La procuration prendra également fin en cas de décès ou de mise sous tutelle du mandant ou du mandataire.

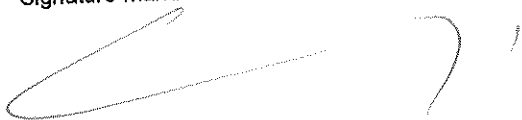
Fait à :

Marseille

Le :

24/04/2024

Signature manuscrite du mandataire



Signature du (des) mandant(s) précédée de la mention « Bon pour pouvoir » écrite de sa (leur) main

Bon pour pouvoir



Loi informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour la mise en oeuvre de la présente procuration.

Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par la Société Générale pour les catégories de finalités suivantes : la gestion de la relation bancaire, la gestion, l'étude et l'octroi de crédit, le recouvrement ou la cession de créances, les obligations liées aux marchés financiers, la prévention des incidents de paiement, la lutte contre la fraude et contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la prospection, l'animation commerciale et de campagnes publicitaires et la réalisation, d'études statistiques et patrimoniales, l'enregistrement des conversations et des communications ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, notamment en matière de gestion du risque opérationnel. Les traitements susvisés sont réalisés conformément aux conditions générales de la convention de compte souscrite par le mandant, titulaire du compte pour lequel le mandat est délivré.

Les données collectées dans le présent mandat sont conservées pendant la durée du mandat et cinq ans à compter de sa révocation, et pour les durées applicables s'agissant de la fraude et des autres finalités réglementaires. Ces traitements ont pour fondement l'exécution du contrat, le respect de nos obligations légales ou, dans les cas de la lutte contre la fraude ou de prospection commerciale, l'intérêt légitime de Société Générale et ce dans le respect des libertés et droits fondamentaux des Représentants.

Le mandataire, conformément aux pouvoirs conférés par le présent document et le cas échéant par dérogation au secret bancaire, autorise, Société Générale en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, ou pour la mise en commun de moyens ou la présentation de produits ou services, à communiquer les données, aux personnes morales du groupe Société Générale, ainsi qu'à ses partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs, sous-traitants et prestataires dans la limite de l'exécution des tâches qui leur sont confiées, établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen. Ces transferts de données rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Ces données personnelles peuvent également être communiquées à des entités publiques ou organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires habilitées du pays concerné notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude et la détermination du statut fiscal. Pour en savoir plus sur les instructions de virements transmises entre banques par l'intermédiaire de réseaux internationaux sécurisés de télécommunications interbancaires, le mandataire pourra consulter la « Notice d'Information Swift » sur le site internet fbf.fr ou particuliers.societegenerale.fr.

Le mandataire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données à caractère personnel. Il peut également s'opposer à tout moment pour des raisons tenant à sa situation particulière, à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Société Générale l'impossibilité de fournir le produit ou le service.

Le mandataire dispose également d'un droit d'opposition à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Il peut exercer ses droits ainsi que contacter le délégué à la protection des données personnelles en s'adressant : auprès de l'agence où est ouvert le compte, par courrier électronique à l'adresse suivante "<mailto:protectiondesdonnees@societegenerale.fr>" ou auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

PROCURATION

Référence : 16VP9QG4

Page 3 / 3

Exemplaire destiné au client

Edité le : 24/04/2024

Société Générale S.A. au capital de 1 003 724 927,50 Euros ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S. Paris